



Paris, le 15/11/2005 – Communiqué de presse

## Les jeunes chercheurs toujours au SMIC.

Comme l'ont déjà souligné de nombreux acteurs de la recherche (SLR [1], la CP-CNU [2], Sidaction [3], etc.) le pacte pour la recherche semble être moins un projet de rénovation ambitieux du système national de la recherche qu'une vaste opération de communication. Prenons l'exemple de la revalorisation de l'allocation de recherche.

---

**Les promesses** : "[...] le moteur de la recherche de demain, ce sont nos doctorants. Et je veux les assurer de notre soutien." Jacques Chirac à Reims le 30 août 2005 [4].

**Le pacte** : "[...] revaloriser le montant de l'allocation de recherche de 8%, à compter du 1er janvier 2006 et 8 % au 1er janvier 2007." Pacte pour la recherche, fiche n°10 [5].

---

Malgré des promesses du Président, le gouvernement propose aux jeunes chercheurs une revalorisation de l'allocation de recherche qui, bien qu'elle puisse paraître conséquente, la porterait seulement à quelques pourcents au dessus du SMIC le 1<sup>er</sup> janvier 2006. Les attentes des jeunes chercheurs ont pourtant été exprimées à plusieurs reprises et depuis plusieurs années [6, 7] :

- revalorisation significative de l'allocation de recherche,
- indexation de celle-ci sur l'indice de la fonction publique,
- progressivité avec les années d'expérience.

Rappelons que lors de sa création en 1976, le montant de l'allocation était de 50% supérieure au SMIC, et la dernière revalorisation significative, en 1988, l'a portée à 44% au dessus du SMIC. La revalorisation proposée aujourd'hui, ponctuelle et largement insuffisante, démontre que le gouvernement n'accorde pas aux jeunes chercheurs le crédit qu'il leur a pourtant fait miroiter à plusieurs reprises. N'est-il pas temps d'envoyer un signal fort aux acteurs de la recherche plutôt que de multiplier les effets d'annonce ?

"Le moteur de la recherche de demain, ce sont nos doctorants", et tout le monde sait qu'à force de négliger le moteur, le véhicule se retrouve vite sur la bande d'arrêt d'urgence, avec les conséquences que cela implique pour le conducteur.

[1] [http://recherche-en-danger.apinc.org/article.php3?id\\_article=1253](http://recherche-en-danger.apinc.org/article.php3?id_article=1253)

[2] [http://recherche-en-danger.apinc.org/article.php3?id\\_article=1247](http://recherche-en-danger.apinc.org/article.php3?id_article=1247)

[3] [http://recherche-en-danger.apinc.org/article.php3?id\\_article=1244&var\\_recherche=sidaction](http://recherche-en-danger.apinc.org/article.php3?id_article=1244&var_recherche=sidaction)

[4] [http://www.elysee.fr/elysee/francais/interventions/discours\\_et\\_declarations/2005](http://www.elysee.fr/elysee/francais/interventions/discours_et_declarations/2005)

[5] <http://www.pactepourlarecherche.fr/pacte/fiche10.pdf>

[6] <http://cjc.jeunes-chercheurs.org/divers/allocation/lettre-ministre.html>

[7] <http://cjc.jeunes-chercheurs.org/positions/communiqué-2005-07-06.pdf>